

Déclaration des Performances



Conformément à l'Annexe III du règlement (EU) N° : 305/2011
modifié par le règlement délégué (EU) No. 574/2014

“MasterGlenium TK 30”

N° : 59400746

1. Code d'identification unique du produit type :

Un numéro de lot est attribué à chaque produit, le jour de sa fabrication.
Il indique le site de production, l'année et le jour de fabrication.
Le numéro de lot est mentionné sur l'étiquette du produit.

2. Usage(s) prévu(s):

Superplastifiant Haut Réducteur d'eau

3. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant :

Master Builders Solutions France SAS
ZI Petite Montagne Sud
10, Rue des Cévennes
91090 LISSES
France

4. Mandataire:

Sans objet

5. Système(s) d'évaluation et de vérification de la constance des performances (AVCP):

Système 2 +

6a. Norme harmonisée:

Tableau 3.1 de NF EN 934-2+A1
Organisme notifié:
Le CERIB, organisme notifié n°1164
A réalisé l'inspection du système de contrôle de production en usine selon le système 2+
A délivré le certificat de conformité du contrôle de la production

Déclaration des Performances



7. Performances déclarées : "MasterGlenium TK 30"

Caractéristiques essentielles	Performances	Système d'attestation de conformité	Spécifications techniques harmonisées
Teneurs en ions Chlorure	< 0.1 %		EN 934-1 :2008
Teneur en alcalins	≤ 3.0 %		
Effet sur la corrosion	PND		
Augmentation de la consistance	Etalement (BA* à T0 – BT** à T0) ≥160		EN 934-2 : 2009+A1 :2012
Maintien de la consistance	Etalement (BA* à T30 – BT** à T0) ≥0		
Réduction d'eau	Pour le BA*, ≥ 12 % par rapport au BT**		
Résistance à la compression	Propriétés sur consistance : à 28 jours, BA* ≥ 90 % du BT** Propriété sur réduction d'eau : à 1 jour, BA* ≥ 140 % du BT** à 28 jours, BA* ≥ 115 % du BT**		
Teneur en air	≤ 2 % en volume au-dessus de celle du BT**		
Substances dangereuses	Voir fiche de données de sécurité		

PND : Performance Non Déterminée; BA* : Béton Adjuvanté ; BT** : Béton Témoin

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement (UE) no 305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé pour le fabricant et en son nom par :

Christophe Landry, Directeur Technique Adjuvants France.

Le 20/12/2023 à Lisses.